

**L'APPRENTISSAGE, PRINCIPALEMENT  
A BORDEAUX DU XVIIIIE SIÈCLE A  
NOS JOURS: SUIVI D'UN APPENDICE  
SUR L'APPRENTISSAGE DES ENFANTS  
ASSISTÉS**

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649147687

L'apprentissage, principalement a Bordeaux du XVIIIe siècle a nos jours: suivi d'un appendice sur l'Apprentissage des enfants assistés by E. Fauche

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd.  
Cover @ 2017

This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

[www.triestepublishing.com](http://www.triestepublishing.com)

**E. FAUCHE**

**L'APPRENTISSAGE, PRINCIPALEMENT  
A BORDEAUX DU XVIIIÈ SIÈCLE A  
NOS JOURS: SUIVI D'UN APPENDICE  
SUR L'APPRENTISSAGE DES ENFANTS  
ASSISTÉS**



37125922

F 2504

# L'APPRENTISSAGE

PRINCIPALEMENT A BORDEAUX

DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE A NOS JOURS

Suivi d'un Appendice sur l'Apprentissage des Enfants assistés

PAR

**E. FAUCHÉ**

DOCTEUR EN DROIT

SOUS-INSPECTEUR DÉPARTEMENTAL DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

LAURÉAT DE LA FACULTÉ

---

BORDEAUX

IMPRIMERIE DE L'UNIVERSITÉ

Y. CADORET

17, RUE POQUELIN-MOLIÈRE, 17

1913



# L'APPRENTISSAGE

PRINCIPALEMENT A BORDEAUX

DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE A NOS JOURS

*Suivi d'un Appendice sur l'Apprentissage des Enfants assistés*

---

## INTRODUCTION

---

La question de l'apprentissage est plus que jamais, semble-t-il, d'actualité. C'est, d'ailleurs, une de celles qu'on ne doit pas perdre de vue, car son aspect se modifie avec les progrès de la science et l'évolution des mœurs. A mesure que se perfectionne l'outillage, que se transforme le mode de production, les aptitudes et les connaissances qu'on exige de l'ouvrier varient.

L'organisation actuelle de la grande industrie, l'emploi des machines-outils et la division extrême des tâches supposent une autre préparation professionnelle que celle de l'artisan d'autrefois. Ni le but de la préparation n'est le même, ni les

mêmes moyens ne sont possibles; il faut donc recourir à d'autres méthodes.

Mais à côté de la grande industrie, la petite vit et se développe; l'extension des usines n'entraîne pas nécessairement l'anéantissement des petits ateliers; certaines industries, telle l'industrie automobile, ont à la fois provoqué la création de grands établissements et le développement des petits. Ces derniers ont des besoins et un mode de préparation professionnelle qui leur sont propres.

En outre, les nécessités économiques et l'état d'esprit des patrons et des ouvriers diffèrent d'une région à l'autre; ce sont des éléments dont il faut aussi tenir compte.

D'une façon générale, même dans la petite industrie, le patron ne tient plus à garder l'apprenti sous son toit en dehors des heures de travail, ni à se charger de la surveillance permanente qui lui incombait dans le régime de l'atelier familial. L'apprenti, d'autre part, supporterait mal la discipline domestique. Ces diverses conditions relatives aux temps, aux lieux, aux individus, à l'organisation du travail, présentent la question sous un aspect complexe, dont une formule ne peut donner la solution.

La variété dans les moyens, la souplesse dans les règles apparaissent nécessaires à qui veut concevoir une organisation rationnelle de l'apprentissage.

Depuis la suppression des maîtrises et jurandes, en 1791, la loi du 22 février 1851, seule, a réglementé, dans une certaine mesure, le contrat d'apprentissage; mais cette loi suppose un apprenti en rapports constants avec le maître qui s'est chargé de l'instruire. Telle n'est plus la situation dans beaucoup d'établissements, dont le chef, absorbé par la partie commerciale, ne peut pas prendre part à l'exécution des travaux d'atelier. Malgré les transformations considéra-

bles qui se sont opérées dans la production industrielle au cours du siècle dernier, aucune disposition législative n'a été prise pour adapter l'apprentissage aux nouvelles conditions du travail.

L'enquête ouverte par la commission permanente du conseil supérieur du travail et dont les résultats figurent dans le rapport de M. Briat (1902) a révélé qu'« il y a décroissance de l'instruction professionnelle de l'ouvrier français ».

La production a néanmoins progressé; c'est que le machinisme remplace en partie le travail à la main, et que la simplification des tâches parcellaires ne nécessite plus un apprentissage complet comme autrefois.

Cette situation peut-elle se perpétuer? Une main-d'œuvre composée de demi-ouvriers encadrés de contremaîtres habiles et instruits suffira-t-elle désormais à la grande industrie?

« A quoi bon faire un long apprentissage, dit M. Brizon, là où nous avons vu la machine supprimer la fabrication à la main? Apprentissage de quoi? Quelques semaines, quelques jours, parfois même quelques heures suffisent à un simple manœuvre pour « apprendre » à conduire la machine.

« Non seulement la machine a rendu l'apprentissage inutile dans des centaines de métiers, mais elle l'a rendu nuisible, notamment dans les industries de métaux. Comment, en effet, la main de l'ouvrier obtiendrait-elle la nécessaire et rigoureuse précision de l'alésage mécanique? Comment travaillerait-elle au centième de millimètre? Comment pourrait-elle fabriquer les séries interchangeables? faire les grosses pièces? aller aussi vite et produire autant que la machine? » (1).

M. Labbé émet un avis différent (2). « Il a pu sembler, en

---

(1) Brizon, *L'apprentissage hier, aujourd'hui et demain*.

(2) Congrès national de Roubaix, section des questions générales.

présence du développement considérable du machinisme, que désormais la main-d'œuvre industrielle avait vécu et que l'ouvrier mécanicien n'avait plus qu'à disparaître; que le manœuvre allait pouvoir se substituer très économiquement au professionnel; que, par suite, l'acquisition d'un métier était inutile. Les faits n'ont point, heureusement, réalisé ces prévisions.

« Où sont les usines qui peuvent se contenter de manœuvres? On en attend encore et l'on en attendra toujours l'avènement. Jamais, autant que maintenant, on n'a recherché les bons ouvriers, ceux qui dominent leur métier, savent faire obéir la machine au lieu d'être asservis par elle. Celle-ci, d'ailleurs, exige et réclame un entretien, un outillage, des soins que ne saurait lui assurer le premier venu. Elle produira d'autant plus et d'autant mieux qu'elle sera mise entre les mains d'un homme intelligent, observateur, apte à saisir le mécanisme, capable de l'adapter à mille besognes pour lesquelles elle ne paraît pas faite tout d'abord.

En réalité, ce n'est pas une diminution du savoir professionnel que doit comporter l'emploi de la machine, tout au contraire. Plus l'outil dont on se sert est ingénieux, précis, complexe, plus il convient de ne le confier qu'à un véritable ouvrier ».

A n'envisager que les intérêts immédiats de l'industrie, il semble qu'on ne puisse prendre parti de façon absolue pour l'une des opinions qui précèdent.

Un fait, cependant, est à remarquer. Si les chefs des principaux établissements industriels, dans chaque région, notamment à Bordeaux, se placent en tête du mouvement qui doit relever l'apprentissage, ce n'est point pas pure philanthropie, mais aussi parce que la préparation de bons ouvriers est une nécessité pour la production.

Et si on se place au point de vue de l'intérêt des travailleurs, il ne saurait y avoir aucun doute : l'apprentissage s'impose. Le manœuvre, remplacé à l'occasion par le premier venu, ne recevra vraisemblablement jamais qu'un faible salaire. L'ouvrier qualifié, toujours mieux rétribué, est aussi moins exposé au chômage; le chef d'établissement s'efforce de l'occuper, même pendant la morte saison, pour disposer de lui pendant les périodes d'activité industrielle; il peut d'ailleurs trouver du travail dans plusieurs métiers similaires.

Une réforme est donc nécessaire; elle est d'autant plus urgente que, dans la lutte économique engagée entre les nations, nos rivaux paraissent avoir momentanément l'avantage.

Les professionnels sont tout désignés pour organiser l'apprentissage. Ils connaissent les besoins de l'industrie; ils ont la notion exacte du degré d'instruction et d'habileté auquel doit atteindre l'ouvrier; ils sont qualifiés pour choisir les méthodes d'enseignement. L'intérêt public justifie, en cette matière, l'intervention de la loi et l'aide pécuniaire, obligatoire ou facultative de l'État, des départements et des communes; mais le rôle prépondérant, dans l'organisation nouvelle, semble bien devoir appartenir aux associations corporatives. On a préconisé la création de commissions mixtes constituées par les délégués des syndicats patronaux et des syndicats ouvriers. Cette collaboration pourrait donner les meilleurs résultats.

Les chambres de métiers sont aussi des organes propres à relever l'apprentissage. Si l'élément patronal y domine, c'est qu'il consent des sacrifices pécuniaires importants; il n'est d'ailleurs pas exclusif; individuellement ou collectivement, les ouvriers peuvent s'affilier à la Chambre des métiers; le rôle de leurs délégués est prévu. L'association nouvelle, lar-